



A Saint Paul, le 11 Mars 2011.

Monsieur le Président du  
Comité Régional de Cyclisme  
De la Réunion

A Mesdames, Messieurs,  
Les Présidents de Club.

Objet : Mise en Place des Transpondeurs.

Mesdames, Messieurs, les Présidents de Clubs,

La saison sur Route 2011 débute ce week-end par le Grand Prix de la Ville Saint Louis.

Nous souhaitons dès à présent mettre en place et utiliser le système de chronométrie électronique dans lequel le Comité Régional a investi depuis l'an dernier ; ce qui nous permettra vous en conviendrez d'optimiser et d'assurer la fiabilité des pointages des organisations.

Nous avons retenu le principe de la vente des transpondeurs à chacun des participants licenciés de votre club.

Son tarif a été fixé à 20,00€.

Le principe suivant est retenu :

1. Distribution des transpondeurs à l'ensemble des coureurs le Dimanche 13 Mars.
2. Facturation aux clubs respectifs au prorata du nombre de transpondeurs distribués... Les clubs adresseront leur chèque dans un délai de 8 jours suivant la facturation.
3. Encaissement des chèques sous 30 jours (charge aux clubs de recouvrer le règlement des transpondeurs.

Nous vous demandons de bien veiller à ce que l'ensemble de vos licenciés comprennent que le transpondeur dans lequel il leur est demandé d'investir sera leur propriété et sera utilisable pour plusieurs années avec simplement une programmation qu'il nous incombera de faire au besoin.

Chaque coureur à l'entière responsabilité de son transpondeur.

- En cas de dysfonctionnement, le transpondeur sera remplacé en échange standard.
- En cas d'oubli, un transpondeur sera loué pour la journée au tarif de 10,00€.
- En cas de perte, un autre transpondeur sera attribué et facturé à 20,00€.

Recevez, Mesdames, Messieurs, les Présidents de Club, l'expression de nos salutations sportives les meilleures.

Le Président,

F. NATIVEL.